

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°69-2022-072

PUBLIÉ LE 19 MAI 2022

### Sommaire

69_DDPP_Direction départementale de la protection des populations / DD	PP
69	
69-2022-05-19-00007 - Arrêté préfectoral n°DDPP-DIR-2022-05-19-01	
portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction	
départementale de la protection des populations du Rhône (2 pages)	Page 3
69_DDT_Direction départementale des territoires du Rhône /	
69-2022-05-19-00005 - décision de subdélégation de signature en matière	9
d ordonnancement secondaire??et de pouvoir adjudicateur DDT mai	
2022 (5 pages)	Page 6
69-2022-05-19-00006 - Décision portant délégation de signature en matiè	
de fiscalité de l'urbanisme DDT mai 2022 (2 pages)	Page 12
69-2022-05-19-00004 - subdelegation generale DDT mai 2022 (5 pages)	Page 15
69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection	
civile	
69-2022-05-19-00002 - Arrêté préfectoral n° 069-2022-05- 1801 portant	_
fermeture de La circulation au droit de l A47 - sortie Chasse sur Rhône (2	
pages)	Page 21
69-2022-05-19-00003 - Arrêté préfectoral n° 069-2022-05- 1802 portant	
Réouverture de La circulation au droit de l A47 - sortie Chasse sur	
Rhône relations de l'arrêté n°69-2022-05-1801 sont abrogées. (2	
pages)	Page 24
69_Préf_Préfecture du Rhône / Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône	
69-2022-05-17-00006 - Arrêté de composition des membres des	
commissions de contrôle des listes électorales des communes de	D 27
l'arrondissement de Villefranche sur Saône (8 pages)	Page 27
69_Secrétariat_Général_Commun_Départemental /	Dogo 20
69-2022-05-19-00001 - 20220512 SGC OSD deptal (3 pages)	Page 36

# 69\_DDPP\_Direction départementale de la protection des populations

69-2022-05-19-00007

Arrêté préfectoral n°DDPP-DIR-2022-05-19-01 portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction départementale de la protection des populations du Rhône



#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDPP-DIR-2022-05-19-01 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE A CERTAINS PERSONNELS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU RHÔNE

#### La directrice départementale de la protection des populations

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code du commerce :

Vu le code de la consommation ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code du tourisme ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative à la loi de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de l'administration territoriale de l'État;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe);

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de Mme Vanina NICOLI, préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 portant nomination de Mme Valérie LE BOURG, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, en qualité de directrice départementale de la protection des populations du Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 mars 2022 portant nomination de M. Mathias TINCHANT, directeur départemental de 2e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de directeur départemental adjoint de la protection des populations du Rhône;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-4212 du 4 juillet 2011 portant délégation des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles du département du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-004 du 1° février 2021 portant délégation de signature à Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations du Rhône en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

245 rue Garibaldi 69422 LYON Cedex 03

Tél: 04 72 61 37 00

Fax: 04 72 61 37 24

Mél: ddpp@rhone.gouv.fr

http://www.rhone.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n° DDPP-DIR-2022-04-04-01 du 4 avril 2022 portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction départementale de la protection des populations du Rhône.

#### ARRÊTE:

<u>ARTICLE 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-004 du 1<sup>er</sup> février 2021, pour procéder à l'ordonnancement secondaire est donnée à :

- •M. Mathias TINCHANT, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Rhône,
- •M. Eric COULIBALY, chef de service protection et santé animales, pour ce qui relève du BOP 206

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, délégation de signature est donnée à M. Mathias TINCHANT, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Rhône, pour les actes définis dans l'arrêté préfectoral n° 69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021 et aux agents de la direction départementale de la protection des populations du Rhône, désignés ci après, pour les actes définis dans l'article 1<sup>er</sup>.1-1-1, 1<sup>er</sup>.1-1-2, 1<sup>er</sup>.1-1-5, 1<sup>er</sup>.1-1-6, 1<sup>er</sup>.1-1-7, 1<sup>er</sup>.1-3-3, 1<sup>er</sup>.1-3-6, 1<sup>er</sup>.2- et à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles :

- Mme Laurence DANJOU-GALIERE, chef du service « protection de l'environnement »,
- M. Eric COULIBALY, chef du service « protection et santé animales »,
- M. Vincent PEROUSE, chef du service « protection économique du consommateur »,
- M. Philippe SAUZE, chef du service « protection des marchés et sécurité des consommateurs »,
- M. Jean-Marc DEBERNARDI, adjoint du chef du service « protection de la qualité de l'alimentation » et responsable du pôle production et restauration collective,
- M. Serge CAPOVILLA, adjoint du chef du service « protection de la qualité de l'alimentation » et responsable du pôle distribution,
- Mme Camille HAUTCOEUR, responsable contentieux.

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, et d'un agent désigné à l'article 2, délégation de signature est donnée aux agents de la direction départementale de la protection des populations du Rhône, désignés ci après, pour les actes définis dans l'article 1<sup>er</sup>.1-1-1, 1<sup>er</sup>.1-1-2, 1<sup>er</sup>.1-1-5, 1<sup>er</sup>.1-1-6, 1<sup>er</sup>.1-1-7, 1<sup>er</sup>.1-3-3, 1<sup>er</sup>.1-3-6, 1<sup>er</sup>.2- et à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-09-29-00001 du 29 septembre 2021, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles:

- Mme Anabelle BIZIÈRE, adjointe du chef de service « protection de l'environnement » et à Mme Anne JAMMES, adjointe du chef de service, responsable du pôle ICPE et faune sauvage captive,
- Mme Valérie CHEVRIE, adjointe du chef du service « protection et santé animales »,
- M. Lauric BONAZZI, adjoint du chef du service « protection économique du consommateur »,
- M. Bertrand VOGRIG, adjoint du chef du service « protection des marchés et sécurité des consommateurs ».
- Mme Laura LANDRIEUX, suppléante adjointe du chef du service « protection de la qualité de l'alimentation » et responsable du pôle distribution

**ARTICLE 4**: L'arrêté préfectoral n° DDPP-DIR-2021-04-04-01 du 4 avril 2022 portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction départementale de la protection des populations du Rhône est abrogé.

**ARTICLE 5**: La directrice départementale de la protection des populations du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 19 mai 2022

Pour le préfet, par délégation, La directrice départementale de la protection des populations

Valérie LE BOURG

# 69\_DDT\_Direction départementale des territoires du Rhône

69-2022-05-19-00005

décision de subdélégation de signature en matière d ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur DDT mai 2022



## Direction départementale des territoires

Le Directeur

Lyon le 19 mai 2022

Décision n° 69\_ portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Le directeur départemental des territoires,

VU l'arrêté du 15 janvier 1996 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°69.2021.09.29.00002 du 29 septembre 2021 portant délégation à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

#### DÉCIDE

#### ARTICLE 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BANDERIER, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par M. Nicolas ROUGIER, directeur adjoint, et Mme Gaëlle LEJOSNE, adjointe au directeur.

#### **ARTICLE 2**

Le Directeur Départemental des Territoires subdélègue les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé aux fonctionnaires et agents de l'État désignés aux articles 4 et 5 dans le cadre de leurs attributions et compétences et la limite des crédits alloués ou des dépenses autorisées.

Affaire suivie par :

Service connaissance et aménagement durable des territoires/Unité des affaires juridiques

Tél: 04 78 62 53 08

Courriel: ddt-sg-caup@rhone.gouv.fr

165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

1/5

#### **ARTICLE 3**

Sont exclues de cette subdélégation pour les agents listés à l'article 4 :

- ∘ les décisions de subventions de fonctionnement supérieures à 30 000 €,
- ∘ les décisions de subventions d'investissement supérieures à 100 000 €
- ∘ l'engagement des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 90 000 euros H.T

Sont exclues de cette subdélégation pour les agents listés à l'article 5 :

- les décisions de subventions supérieures à 10 000 €;
- · L'engagement des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 10 000 euros .H.T.;
- Les actes et pièces relatifs à la passation, l'engagement, l'exécution et la liquidation des dépenses pour les marchés publics dont les montants sont supérieurs à 10 000 euros H.T.

#### **ARTICLE 4**

Mme VOLLE Mylène	Chef du Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires		
M. SABY Laurent	Adjoint au chef de Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires		
Mme BURGY Juliette	Chef du Service Bâtiment durable et Accessibilité		
Mme TROMAS Sandrine	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment		
Mme BELOEIL Isabelle	Chef du Service Économie Agricole et Développement Rural		
M. AGNIEL David	Adjoint au Chef de Service Économie Agricole et Développement Rural, responsable de l'unité aides au revenu		
M. GARIPUY Laurent	Chef du Service Eau et Nature		
M. FAVIER Denis	Adjoint au Chef de Service Eau et Nature		
M. LEFEVRE Marc	Adjoint au Chef de Service Eau et Nature		
M. VÉRÉ Laurent	Chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain		
Mme SAMSO Gladys	Adjointe au chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain Responsable de la mission Politique de la Ville, Renouvellement Urbain		
M. JOSEPH Damien	Responsable de l'unité financement logement social et suivi HLM		
M. RAJEZAKOWSKI Pierre	Chef du Service Planification Aménagement Risques		
Mme ROCH Laurence	Adjointe au chef de service Planification Aménagement Risques, Responsable du Pôle Planification		
M. CROSSONNEAU Nicolas	Chef du Service Sécurité et Transports		
M. DEHEUNYNCK Frédéric	Adjoint au chef de service, Responsable de l'unité transport et sécurité routière		
X.	Chef du Service Territorial Nord		
Mme MAGNARD Aurélie	Chef du Service Territorial Sud, Chef du service territorial Nord par intérim		
Mme BASTIN Dorine	Directrice du projet futur centre administratif d'Etat		

#### **ARTICLE 5**

#### Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires

Mme ROUX Sabine	Responsable de l'unité déplacements	
Mme ADAM Justine	Responsable de l'unité aménagement Métropole/CCEL/CCPO	
M. DIEUX Nicolas	Responsable de l'unité SIG et valorisation des données	
Mme THEILLAY Julie	Responsable de l'atelier connaissance, territoires durables et communication	
M. TRELIS Lionel	Responsable de l'unité des affaires juridiques	
M. ABRANT Emmanuel	Adjoint au responsable de l'unité des affaires juridiques	
M. CADRE Régis	Responsable d'études	

#### Service Bâtiment Durable et Accessibilité

Mme POPU Cécile	Responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme VANCAUWEMBERGE Claire	Chef de projet Nouveau centre administratif d'Etat

#### Service Economie Agricole et Développement Rural

M. FERRAND Pascal	Responsable de l'unité développement rural et environnement	
M. COVES Fabrice	Responsable de l'unité projets d'exploitation	

#### Service Eau et Nature

M. RAVIOL Philippe	Responsable de l'unité nature forêt	
Mme JEAN Corinne	Responsable de l'unité assainissement et pluvial	
Mme BOUVERON Florence	Responsable de l'unité eau	
Mme JOUIN Cécile	Chargée de mission de l'animation de la politique de l'eau	

#### Service Habitat et Renouvellement Urbain

M. GUETAT Benjamin	Responsable de l'unité habitat privé	
Mme SALAGER Monique	Responsable du bureau administratif	
Mme ROGAI Samia	Responsable du pôle lutte contre l'habitat indigne	
M. HEUMANN François	Responsable de l'unité politiques locales de l'habitat	

#### Service Planification Aménagement et Risques

M. CHARVET François-Xavier	Responsable de l'unité procédures administratives et financières	
X.	Responsable territorial Ouest Lyonnais - Monts du Lyonnais	
Mme DUSSUPT Clotilde	Responsable territorial Beaujolais et Métropole lyonnaise	
M. BOULET Vincent	Chef de projet risques technologiques	
Mme DEVUN Sylvie	Responsable de l'unité fiscalité/ADS/SUP	
M. RICHEZ Antoine	Responsable de l'unité prévention des risques	
M. CATILLON Yann	Adjoint au Responsable de l'unité prévention des risques	

#### **Service Territorial Sud**

Service Territorial Nord		
M. MANDIN Pierre	Adjoint à la cheffe du service Territorial Sud	

#### Service Sécurité et Transports

M. GAMBONNET Jean-Bastien	Responsable de l'unité permis et titres de navigation	
M. FAYOLLE Murielle	Responsable de l'unité éducation routière	
M. PIETRZYK Bruno	Responsable adjoint de l'unité éducation routière	
Mme MARATRAT Karine	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière	
M. BERNARD Benjamin	Adjoint au responsable de l'unité transport et sécurité routière	
Mme RIOU Nathalie	Responsable du bureau administratif	

#### **ARTICLE 6**

Les agents désignés ci après sont habilités à valider les engagements et les services faits dans Chorus formulaire lorsque ces éléments ont fait l'objet d'une validation écrite par un agent bénéficiant de la délégation ou d'une subdélégation au titre des articles précédents.

Mme RIOU Nathalie	SST	Responsable du bureau administratif
Mme MARATRAT Karine	SST	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. CORTES Laurent	SST	Adjoint aux délégués de l'unité éducation routière
Mme POPU Cécile	SBDA	Responsable de l'unité Assistance et Maîtrise d'ouvrage en Bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	SBDA	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme MOUZITA Mireille	SBDA	Chargée de gestion budgétaire
Mme BOUBAKER Nora	SEN	Assistante à l'instruction budgétaire et à l'instruction des dossiers d'aides dans le domaine de la nature
M. CHARVET François-Xavier	SPAR	Responsable de l'unité Unité Procédures Administratives et Financières

Mme GUILLY-LEMAIRE Jenny	SPAR	Chargée de procédures administrative et urbanisme
M. JOSEPH Damien	SHRU	Responsable de l'unité financement logement social et Suivi HLM
Mme SALAGER Monique	SHRU	Responsable du bureau administratif

#### ARTICLE 7

La présente décision abroge la décision n° 69-2021-10-06 du 6 octobre 2021.

#### **ARTICLE 8**

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le directeur départemental des territoires,

Jacques BANDERIER

# 69\_DDT\_Direction départementale des territoires du Rhône

69-2022-05-19-00006

Décision portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme DDT mai 2022



### Direction départementale des territoires

Le Directeur Lyon, le 19 mai 2022

Décision n° portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le directeur départemental des territoires,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L.255-A,

Vu les articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, R.520-6 et R620-1 du code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 juin 2019 portant nomination (directions départementales interministérielles) de Monsieur Jacques Banderier, architecte et urbaniste général de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires du Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-202-02-01-006 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

#### **DECIDE**

#### Article 1er:

Délégation est donnée à :

- Madame Aurélie Magnard, responsable du service territorial sud et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Mandin, son adjoint,
- Madame Aurélie Magnard, responsable du service territorial nord par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Nicolas Reudet, adjoint au responsable du service territorial nord,
- Monsieur Pierre Rajezakowski, responsable du service planification aménagement risques,
- Madame Laurence Roch, adjointe au responsable du service planification aménagement risques

1/2

- Madame Sylvie Devun, responsable de l'unité fiscalité / application du droit de sols / servitudes d'utilité publique,
- Monsieur Alexandre Hamant, référent fiscalité correspondant ADS 2007,

à effet de signer les titres de recettes délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matières de taxes, versements et participations dont les autorisations d'urbanisme constituent le fait générateur.

#### Article 2:

La présente décision prend effet et abroge la décision n° 69\_2021\_03\_24\_00001 du 24 mars 2021.

#### Article 3:

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le directeur départemental des territoires,

Jacques BANDERIER

# 69\_DDT\_Direction départementale des territoires du Rhône

69-2022-05-19-00004

subdelegation generale DDT mai 2022



## Direction départementale des territoires

Le Directeur	Lvon. le	19 mai 2022
LE DITECTENT	Lyon, ic	15 111di 2022

Décision n° 69\_ portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales

Le directeur départemental des Territoires,

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-10-004 du 10 novembre 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Rhône ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône;

Affaire suivie par : SCADT / Affaires juridiques Tél : 04 78 62 53 08

 $Courriel: \underline{ddt\text{-}sg\text{-}caup@rhone.gouv.fr}$ 

165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

#### DÉCIDE

#### Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BANDERIER, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par M. Nicolas ROUGIER, directeur adjoint, et Mme Gaëlle LEJOSNE, adjointe au directeur.

#### Article 2

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales. Cette subdélégation peut être élargie pour des attributions temporaires dans le cadre de suppléance, d'intérim ou de fonction de cadre d'astreinte.

#### Chargés de mission auprès de la Direction

Mme CEZILLY Soizic	Chargée de mission transition énergétique
--------------------	---

#### Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires (SCADT)

Mme VOLLE Mylène	Chef de service
M. SABY Laurent	Adjoint au chef de service
Mme ROUX Sabine	Responsable de l'unité déplacements
Mme ADAM Justine	Responsable de l'unité aménagement Métropole/CCEL/CCPO
M. DIEUX Nicolas	Responsable de l'unité SIG et valorisation des données
Mme THEILLAY Julie	Responsable de l'atelier connaissance
M. TRELIS Lionel	Responsable de l'unité des affaires juridiques
M. ABRANT Emmanuel	Adjoint au responsable de l'unité des affaires juridiques
M. CADRE Régis	Responsable d'études

#### Service territorial Sud

Mme MAGNARD Aurélie	Cheffe du service Territorial Sud
M. MANDIN Pierre	Adjoint au chef du service Territorial Sud

#### Service territorial Nord

Mme MAGNARD Aurélie	Chef du service Territorial Nord par intérim
M. REUDET Nicolas	Adjoint au chef du service Territorial Nord

#### Service Bâtiment Durable et Accessibilité (SBDA)

Mme BURGY Juliette	Chef de service
X.	
Mme BASTIN Dorine	Directrice du projet futur centre administratif d'Etat
M. LEBIAN Julien	Responsable de l'unité accessibilité
MME BONELLI Barbara	Adjointe au responsable de l'unité accessibilité
Mme POPU Cécile	Responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme VANCAUWEMBERGE Claire	Chef de projet immobilier futur centre administratif d'Etat

#### Service Économie Agricole et Développement Rural (SEADER)

Mme BELOEIL Isabelle	Chef de service
M. AGNIEL David	Adjoint au chef de service, Responsable de l'unité aides au revenu
M. FERRAND Pascal	Responsable de l'unité développement rural et environnement
M. COVES Fabrice	Responsable de l'unité projets d'exploitation

#### Service Eau et Nature (SEN)

M. GARIPUY Laurent	Chef de service
M. FAVIER Denis	Adjoint au chef de service
M. LEFEVRE Marc	Adjoint au chef de service
M. RAVIOL Philippe	Responsable de l'unité nature forêt
M. BOURGES Emmanuel	Chargé de mission forêt
Mme BOUVERON Florence	Responsable de l'unité eau
Mme JEAN Corinne	Responsable de l'unité assainissement et pluvial
Mme JOUIN Cécile	Chargée de mission animation de la politique de l'eau

#### Service Habitat et Renouvellement Urbain (SHRU)

M. VÉRÉ Laurent	Chef de service
Mme SAMSO Gladys	Adjointe au chef de service, Responsable de la mission politique de la ville, renouvellement urbain
M. JOSEPH Damien	Responsable de l'unité financement du logement social et suivi HLM
M. HEUMANN François	Responsable de l'unité politiques locales de l'habitat
M GUETAT Benjamin	Responsable de l'unité habitat privé
Mme ROGAÏ Samia	Responsable du pôle de lutte contre l'habitat indigne
M. MOULIN Laurent	Responsable du pôle amélioration du parc privé
Mme SALAGER Monique	Responsable du bureau administratif

#### Service Planification Aménagement Risques (SPAR)

M. RAJEZAKOWSKI Pierre	Chef de service
Mme ROCH Laurence	Adjointe au chef de service, Responsable du Pôle Planification
M. CHARVET François-Xavier	Responsable de l'unité procédures administratives et financières
M. RICHEZ Antoine	Responsable de l'unité prévention des risques
M. CATILLON Yann	Adjoint au Responsable de l'unité prévention risques
X.	Responsable territorial Ouest Lyonnais - Monts du Lyonnais
Mme DUSSUPT Clotilde	Responsable territoriale Beaujolais et Métropole lyonnaise
M. BOULET Vincent	Chargé de projet risques technologiques
Mme DEVUN Sylvie	Responsable de l'unité fiscalité/ADS/SUP

#### Service Sécurité et Transports (SST)

M. CROSSONNEAU Nicolas	Chef de service
M. DEHEUNYNCK Frédéric	Adjoint au chef du service, responsable de l'unité transport et sécurité routière
M. BERNARD Benjamin	Adjoint au responsable de l'unité transport et sécurité routière
Mme FAYOLLE Muriel	Responsable de l'unité éducation routière
M. PIETRZYK Bruno	Responsable adjoint de l'unité éducation routière
Mme MARATRAT Karine	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. CORTES Laurent	Adjoint aux délégués de l'unité éducation routière
M. GAMBONNET Jean-Bastien	Responsable de l'unité permis et titres de navigation
M. VAGOGNE Pierre	Adjoint plaisance – unité permis et titres de navigation
M. ALVES Georges	Adjoint commerce – unité permis et titres de navigation
M. SEKKAI Atman	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
M. PASSOT Jérôme	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
Mme RIOU Nathalie	Responsable du bureau administratif

#### Article 3

La présente décision abroge la décision n° 69\_2021\_11\_22\_00001 du 22 novembre 2021.

#### Article 4

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le directeur départemental des territoires,

Jacques BANDERIER

### 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-05-19-00002

Arrêté préfectoral n° 069-2022-05-1801 portant fermeture de La circulation au droit de l A47 - sortie Chasse sur Rhône



## Direction départementale des territoires

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 69-2022-05-1801 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'axe A47

Accident TMD A7 - Gestion de la circulation A47

#### LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST PRÉFET DU RHÔNE,

Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi nº 55-435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services d l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 modifié portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 18 avril 1955 sur les statuts des autoroutes ;

VU le décret nº 96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de circulation sur les autoroutes ;

**VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

**VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Ivan BOUCHIER en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la circulaire du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière : préparation et gestion des situations de crise routière ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de fermer la sortie Chasse sur Rhône sur l' A47 sens Saint Etienne Lyon pour mieux gérer l'écoulement du trafic issu de A7N et A46S, suite à l'incident impliquant un transport de matière dangereuses en date du 18 mai 2022;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires du Rhône,

#### <u>ARRÊTE</u>

#### Article 1er

La sortie Chasse sur Rhône sur l' A47 sens Saint Etienne - Lyon est fermée à tout véhicule pour une durée indéterminée.

#### Article 2

Des déviations locales sont mises en place pour contourner via des sorties obligatoires et des sorties conseillées.

La sortie n°9-1 est conseillée pour tous les usagers en direction de Marseille depuis l'A47.

#### Article 3

Les forces de l'ordre prendront toutes les mesures justifiées pour les besoins de sécurité ou pour les nécessités de l'écoulement du trafic sur le réseau concerné par ces interdictions, sous la responsabilité du préfet de département.

#### Article 4

Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal dressé par les forces de l'ordre.

#### Article 5

- La secrétaire générale de la préfecture du Rhône,
- le directeur régional des Autoroutes du Sud de la France (ASF/Vinci autoroutes),
- la directrice interdépartementale des routes Centre-Est,
- le président du conseil départemental du Rhône,
- le président de la métropole de Lyon,
- le commandant de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes,
- le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière Rhône-Alpes-Auvergne,
- Le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont copie est adressée.

- au directeur du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours du Rhône,
- à l'officier du ministère public près du tribunal de police de Lyon.
- au directeur départemental des territoires du Rhône,

Fait à Lyon, le 19 mai 2022

pour le Préfet. Directeur de Cabinet

Délais et voies de recours :

Jean-Deniel MONTEY-JOURDRAN

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

### 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-05-19-00003

Arrêté préfectoral n° 069-2022-05-1802 portant Réouverture de La circulation au droit de l A47 sortie Chasse sur Rhône les dispositions de l arrêté n°69-2022-05-1801 sont abrogées.



## Direction départementale des territoires

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 69-2022-05-1802 portant réglementation temporaire de la circulation sur l'axe A47

Accident TMD A7 - Gestion de la circulation A47

#### LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST PRÉFET DU RHÔNE,

Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services d l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 modifié portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 18 avril 1955 sur les statuts des autoroutes ;

VU le décret nº 96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de circulation sur les autoroutes ;

**VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

**VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Ivan BOUCHIER en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents :

**VU** la circulaire du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière : préparation et gestion des situations de crise routière ;

VU l'arrêté nº 069 2022-05-1801 ;

CONSIDÉRANT que la circulation est de nouveau fluide sur l'A47 au niveau de Chasse sur Rhône ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires du Rhône,

#### ARRÊTE

#### Article 1er

La circulation au droit de l'A47 - sortie Chasse sur Rhône étant de nouveau fluide, les dispositions de l'arrêté n°69-2022-05-1801 sont abrogées.

#### Article 2

- La secrétaire générale de la préfecture du Rhône,

- le directeur régional des Autoroutes du Sud de la France (ASF/Vinci autoroutes),

- la directrice interdépartementale des routes Centre-Est,

- le président du conseil départemental du Rhône,

- le président de la métropole de Lyon,

- le commandant de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes,

- le commandant de la compagnie républicaine de sécurité autoroutière Rhône-Alpes-Auvergne,

- Le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont copie est adressée :

- au directeur du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours du Rhône,

- à l'officier du ministère public près du tribunal de police de Lyon.

- au directeur départemental des territoires du Rhône,

Fait à Lyon, le 19 mai 2022

pour le Préfet, le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN

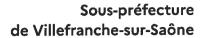
#### Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

### 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2022-05-17-00006

Arrêté de composition des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Villefranche sur Saône





Bureau des collectivités locales et du développement et des territoires Affaire suivie par Anne-Charlotte ZATTARA Tél: 04 74 62 66 34 Courriel: sp-elections@rhone.gouv.fr

ARRÊTE n° SPV-BCLDT-69-2022-05-17-000
portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône

# Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-31-00005 du 29 mars 2022 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2021-03-11-00002 du 11 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19.I du code électoral pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu les propositions des maires des communes de Belleville-en-Beaujolais, Saint-Germain-Nuelles et Vindry-sur-Turdine ;

Vu les désignations des représentants par le Président du Tribunal Judiciaire de Villefranche-sur-Saône ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19.1 du code électoral;

Sur proposition du Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône;

Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône - 36 rue de la République - B.P. 462 - 69658 Villefranche-sur-Saône Cedex Tel : 04-72-61-61-61 - Télécopie 04.74.62.66.24

#### ARRÊTE :

<u>Article 1</u>: Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2022-03-11-00002 du 11 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

<u>Article 2</u>: Les membres des commissions de contrôle des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont nommés, pour 3 ans, ainsi qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

<u>Article 4</u>: Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône et les maires des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Villefranche-sur-Saône, le 17 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône Signé :

Jean-Jacques BOYER

	+ 19 OOOL SHITIIIIO						
	Nom des listes	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppleant
AFFOUX		Jérome FOUILLAT	Thierry BEAUX	DURDILLY Jean-François		DECOLLONGE Sylviane	
AIGUEPERSE		SUCHET Lucie	Christine Fayard	Bernard MICHEL	René MICHEL	Raymonde MATRAY	Michèle DESPERRIER
ALIX	A Section of the Prince of the Party of the	Marie PAILLONCY	Audrey MAIALE	Jocelyne FAVERIAL	néant	Emile DEGUS	néant
AMBÉRIEUX		ROSTAING-TAYARD Patrice	DOBROWOLSKI Fafrice	MANSON Nadia	néant	HAKKOUM Brigitte	néant
		GUILLOT Jean-Marc	LAFFAY Christian				
	AMPLEPUIS VIVRE ENSEMBLE	DAMAIS André	GELIN Corinne				
AMPLEPUIS		TEIL Jean-François	CHANFRAY Nathalie				
		DUMONTET Daniel	PIVOT Patrida				
	AMPLEPUIS AVEC VOUS	CERNICCHIARO Pascale	COLLIER Romain				
ANCY		BARBERET Nicolas	néant	CHERMET Roger	néant	VULPAT Jean-Paul	néant ·
ANSE	VIVRE ANSE	Pierre REBUT	Alexis VERMOREL	Pierre HART	Noëlle RUEZ	Marie-Hélène BERNARD	Jean-Charles CRONIMUND
		Jean-Louis MAHUET	Olivier RIVIERE				
	L'ARBRESLE DEMAIN	Gérard BERTRAND	Soraya BENBALA				
L'ARBRESLE		Dominique ROSTAING-TAYARD	Yasmina ABDELHAK				
	L'ARBRESLE ATOUTS COEUR	Sarah BOUSSANDEL	Nathalle SERRE				
	L'ARBRESLE ECOLOGIQUE ET	Caroline FAYE	Sébastien MAJEROWICZ				
LES ARDILLATS		CHEMARIN Pascaline	TAGUET Serge	DUPRE Denise	FLORIN Anne Marie	Annie Raymonde AURAY- BONNOT	Suzanne GEOFFRAY
ARNAS	VIVRE ARNAS ENSEMBLE	Robert DARBON	Susanne RAPENEAU	Martine MOREL	néant	Chantal BRENOT	néant
AZOLETTE		CATTANEO Bastien	Daniel MAZILLE	Carole TACHE	Joseph BRIDAY	Chantal VENET	Dominique RIVOIRE
BAGNOLS		Eloîse Villemagne	néant	Laurence FADY	néant	François GODDE	néant
BEAUJEU	BEAUJEAU, VILLAGE A VIVRE, VILLE D'AVENIR	LARGE Agnès	LAPRUN Philippe	SAUGEY Marie Françoise	JAFFRE Nicole	THELIERE Jean Paul	PESNEL Yves
		Carole LAVEIX	Atcha BENALI				
	REUSSIR ENSEMBLE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Bemard DEROT	Dominique PEYNET				
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	-	Nadine BERITON	Lucile DA SILVA				
	BELLEVILLE SAINT JEAN UN AVENIR ENSEMBLE	Julia LARANJEIRA	Valérie PAYET				
	BELLEVILLE EN COMMUN	Serge THEVENET	Sonia EL ABED				
BELMONT-D'AZERGUES		Pascal LEQUIEN	Sylvia MAILLOT	Bemadette MURE	Anne-Marie BOUSQUIÈ	Agnès BERNARD	Michel HEQUET
		DESFARGES Sandrine	BLANC Bemard	Water County of the Charles of the C			
	CONTINUONS ENSEMBLE A CONSTRUIRE DEMAIN	HYVERNAT Mireille	NAIL! Karim				The state of the s
BESSENAY		BRENIER Christelle	CROCI David	ALL STATES AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE P			
		MALIGEAY Jacques	PINET Bernard				
	BESSENAY HORIZON 2026	TULOUP Corinne	LAMBERT Delphine				
BIBOST		BOUVARD Sophie	néant	CHAVEROT Henri	néant	FOUILLET Marie-Joseph	néant
		KORTYLEWSKI Anne-Marie	LEGROS Magali				
	AGIR AVEC EFFICACITE ET BIENVEILLANCE POUR BLACE	FAYOLLE Pascal	LARGE Sébastien				
BLACÉ		TRESCA Martin	CARVAT Laurent				
	S'EPANOUIR ENSEMBLE A	BAROUX Marie-Pierre	néant				
	BLACE	ORTON Jocelyne	néant				
LE BREUIL	Man and a second	Jean ARBAULT	Christophe SUBRIN	Jean-Baptiste CHARMET	Stéphane COQUARD	Bemadette DUPEUBLE	Laurence ROLLIN
BULLY	ENSEMBLE POUR BULLY	Séverine PERRUQUON	Florence MARTIN	Daniel COTE	Patrick TEISSIER	Bemard EYRAUD	Laurence HUG
CENVES		Sylvie BOYAT	Fabienne SALVI	Philippe JAMBON	Thierry JOSEPH	Gilles MAITRE	Sylvie PLASSARD

xxe à l'arrêté préfectoral portant désignation des membres des commissions de contrôle pour les communes de l'arrondissement de Villefranche sur

CHAMBOST-ALLIERES		NOTICE LEGISTRATION OF THE PROPERTY OF THE PRO	Mille cooperation	GIISIGIIIE GOO IITEE	Madege PETRO		
CHAMELET		LAIR Gaelle	PINATEL Françoise	CHAMBRU Gilles	CHATOUX Laurence		GUIDE Véronique
CHARENTAY	UNE EQUIPE PLURIELLE POUR CHARENTAY	Ludovic VENET	Marie Claire VERGER	Bernard JAFFRE	néant		Régine LAGNEAU-BEROUJON
CHARNAY	100 % CHARNAY	Guy BONAMY	néant	Monique BESSON	néant		Agnès RONZON
CHASSELAY	CHASSELAY NOTRE VILLAGE	Jean-Daniel PIFFAUT	Julie FACY	Maurice NAPOLY	néant		Jeannine DUBOST
CHÂTILLON-D'AZERGUES	CHATILLON PATRIMOINE D'AVENIR	MERLIN Michele	DALY Jérémy	FOUILLET Bruno	MATHELIN Regis		BORNARD Charles
	×	RENAULT Guillaume	néant				
	AGIR ENSEMBLE POUR CHAZAY	OBRECHT Gilles	néant				
CHAZAY-D'AZERGUES		SZOSTEK Albert	néant				
	CHAZAVALLIOLIDENHILI	RAVIER Daniel	néant				
	CHAZAT AUJOUKUTHUI	BABUT Annie	néant				
CHENAS		BAILLY Henry	LORON Annie	BOUCHACOURT Jean-Paul	néant	ňa	DUCHET Michèle
CHÉNELETTE		Laurence PATAUD	DUFFOUX Olivier	CINQUIN Christiane	DURAND Pierre	MONTA	MONTANTEME Piere
		Henri CHASSET	néant				
	LES CHERES C'EST VOUS	Daniel MARGAND	néant				
LES CHÈRES	1	Pascal BENOIT	néant				
	SAVOIR AUJOURD'HUI, CE OUE	Eric CEVRERO	néant				
	NOUS FERONS DEMAIN	Didier GOYARD	néant				
CHESSY-LES-MINES	BIEN VIVRE ENSEMBLE A	Vincent BRAVO	Laétita GUYOT	Georges BERNASSON	Bernard ENTZMANN	Ginette	Ginette DUFOUR
CHEVINAY		Cathy DUCROUX	Sophie DOURS	André GILLET	Christiane PACAILLER	Catherine CARRET	CARRET
CHIROUBLES		Audrey MAZUY	Estelle DUCRUIX	Julien CHANTREAU	Bemard PICHET	Andrée BOUILLARD	UILLARD
CIVRIEUX-D'AZERGUES	ENSEMBLE AU COEUR DE CIVRIEUX	Brigitte BOURGEAY	Rocco CAPPELLETTI	Anne FOUSSARD	Jérôme ECOCHARD	Muriel FERT	ERT
CLAVEISOLLES		RAYNAUD Françoise	LAVAL Sébastien	CORNIER Madeleine	DUMONTET Chantal	JOMAIN Marie-Thérèse	e-Thérèse
		Alain BETANT	néant				
	UNE EQUIPE POUR COGNY	Ghislaine PERROUD	néant				
COGNY		Sébastien GRANDJEAN	néant				
	COGNY, PATRIMOINE ET	Robert ARNAUD-COFFIN	néant				
	SOLIDARITES	Guy MONNET	néant				
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS		CERF Marie-Laure	LEQUIN Marjorie	LAVILLE Michel	DEPARDON Eliane	BONJOUR Michelle	Michelle
COURS	ENSEMBLE AGIR POUR COURS	PALLUET Pascal	DULAC Christian	DEVEAUX Annie	PERRIAUX Philippe	LACHIZE Michel	Michel
COURZIEU	COURZIEU : AGIR ET REUSSIR ENSEMBLE !	CHEMARIN Maria	VATTLET Thierry	BADOIL André	néant	MICONNET GUY	ET Guy
CUBLIZE	UNIS POUR NOTRE VILLAGE	SARRASIN Didier	GIROUDON Maurice	RAILLARD Yves-Bemard	JOUTZ Lucien	BRONCHART Patrick	RT Patrick
	UNE EQUIPE DYNAMIQUE,	Jean-Marie LORGERE	néant				
	EXPERIMENTEE ET VOLONTAIRE POUR PROMOUVOIR LES	Michelle GIROD-DAVID	néant				
DENICÉ	INTERETS DE DENICE	Béatrice GAIDON	néant				
	resident discount	Cyril PICARD	néant				
	ENSEMBLE POUR DENICE	Marion BESSONNARD	néant				
DEUX-GROSNES	ENSEMBLE POUR DEUX- GROSNES	FAVRE Eliane	TRIBOULET Monique	CHAINTREUIL Eliane	CLERMONT Olivier	COMB	COMBIER Henri
DIÈME		CHERMETTE Albert Maurice	néant	FLEURY Patrice	néant	CHERME	CHERMETTE Hervé
DOMMARTIN	POUR UN PROJET DE VIE A DOMMARTIN	Béatrice TOURNIER	Jérémy ROUX	Jean-Pierre GUILLOT	Marie-Thérèse LASSEIGNE		Alain ROMAND
DRACÉ		JOSUE Sylvie	CRAPLET Ségoiène	SAMSON Didier	JEANCHAY Patrick	PIRON M	PIRON Marie-Hélène
EMERINGES		BŒUF Denise	néant	VIOLET Robert	néant	DUPERF	DUPERRET Serge
EVEUX	ENSEMBLE, POUR NOTRE VILLAGE	Loré VINDRY	Ghislaine LALBERTIER	Jean-Noël ROSIER	Martine BLOUIN	Jean MA	Jean MARTINAGE
FLEURIE	ENSEMBLE POUR FLEURIE	Jacques VACHER-MATERNO	THUISNOG eissel	Westigner DI EIN	Marie Dierre FALIDON	MONOACHADO Imag acad	MONORON

	ENSEMBLE, PRESERVONS FLEURIEUX	Sylvie DESBOURDELLE	Olivier CHAMBE				
FLEURIEUX/L'ARBRESLE		Frédérique MOULIGNEAU	Baptiste GAUDELUS				
	FLEURIEUX VIVANT ET	Florence RIUS	Isabelle MORESI				
	INNOVANT	Jean-Marie LEYGONIE	néant				
FRONTENAS		Guy BOUQUAND	Nadia GUIGNIER	Claudine BOULAND	Pierre BOUCAUD	Christian ROBESSON	Jacqueline STIVEL
		Louis DUFRESNE	Christian ROMERO				
	ENSEMBLE POUR GLEIZE	Sylvie DUTHEL	Yves FIESCHI				
GLEIZÉ		Serge VAUVERT	Hubert MIRONNEAU				
		Emmanuel DUPIT	Maxence BOUDON	Control of the last of the las			
	GLEIZE KENOUVEAU	Alain GAY	Sébastien OLLIER				
		Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER	néant				The Authorities
	ENSEMBLE, CITOYENS A	BOUILLON Nadine	néant				
GRANDRIS	o di di di	CHATAIGNER Guillaume	néant				
		GOUDARD Jean-Pierre	néant				
	BIEN VIVRE A GRANDRIS	GUISARD Lionel	néant				
NOOC		Isabelle COUTAREL	néant	Hélène COLLOMB	néant	Jean-Pierre CHADIER	néant
JULIÉNAS		Christian AUDRAS	néant	Geneviève BERTHELON	néant	Gilles POIZAT	néant
JULLIÉ		Agnès ROUSSOT	Jean-Yves NAUDIN	Daniel CHERVET	Rémi TRICHARD	Maryse CORSIN	Dominique ROLLET
LACENAS		DUCROS Véronique	GRIZARD Jean-François	SANLAVILLE Jean-Marie	FAYOLLE Odile	FRANCOIS Patrice	PONSARD Annie
		Geneviève BETTWY	Véronique BOSSE PLATIERE	THE REAL PROPERTY.			
	VIVRE A LACHASSAGNE	Thierry SAINT CYR	Anne GOUX	THE RESERVE			
LACHASSAGNE		Franck CAILLON	Thibaut LUTUN				
	LACHASSAGNE. UN NOUVEL	Bernadette VILLARD	Geneviève MORIER				
	ELAN	Philippe PELLERIN	néant				
		NICOLAS Paul	FACKEURE Nicolas				
	EN AVANT LAMURE	VINCENT Isabelle	CAULE Valèrie				
LAMURE/AZERGUES		MARTORANA Valérie	RIGOUDY Laurent				
	CHANGE TO PROPERTY TO THE PARTY OF THE PARTY	ROSSIER Bemard	DESSAIGNÉ Angélique				
	LAMORE IERKII OINE U AVENIN	DAILLY Didier	néant				
LANCIÉ	LANCIE DEMAIN	GENY DE FLAMMERECOURT Anne	COMBIER Guillaume	BERTON Anne-Marie	MONNET Joelle	DUMONTET Martine	GEOFFROY Gérard
LANTIGNIÉ		FOUREZ Jean-Claude	JEAN Cyndie	GAUTHIER Evelyne	néant	TAGUET Jacqueline	DUCROUX Gilles
LÉGNY		Véronique FRANSCHESC!	Christine Louis	Dominique CORDIER	néant	Daniel SAUNIER	néant
		Christian PONSSONNAILLE	Frédéric FORT				
	LENTILLY 2020 - Nathalie SORIN	Gérard CAPRINI	Jean KLEIN				
LENTILLY		Martine DIMINO	Martine BUI				
		Nicole PAPOT	Jean-Louis BANCEL				
	AGIN FOON LENITLE 7020	Christian PARISOT	Lucas CANTE				
LÉTRA		Julien PARRIAUX	néant	Clara MAGALHAES	néant	Marie-Thérèse LAURENT	néant
		JONCHY Yvette	AUCAGNE Sylvie				
	VIVRE ET AGIR A LIMAS	RIVET Anne	VACHE Valérie				
LIMAS		DECK Annie	LACHIZE Sylvie				
	LIMAS ENSEMBLE POUR	GIRARDOT Thierry	WAKOSA Yves				
	L'AVENIR	RIVIERE Lucie	GRONDIN COUPANEC Véronique				

	COEUR DE VILLAGE CAP 2028	Gérard LAGRESLE	neant				
LOZANNE		David BERGER-VACHON	néant				
	Tribe and Tribe	Muriel ROCHE PINAULT	néant				
	LOZANNE ALIEKNA IIVE 2020	Matthias SAMYN	néant				
		FOURRICHON Annick	néant			A I	
	LUCENAY NOTRE VILLAGE NOUS RASSEMBLE	SEIMANDI Christophe	néant				
LUCENAY		FORNAS Maurice	néant				
		DAVAINE AIIX	néant				
	ENSEMBLE AUTREMENT	SALUS Patricia	néant				
MARCHAMPT		DUCROT Philippe	BAILLY Michel	LONGEFAY Joel	GOULAMHOUSSEN Florence	DUBOST Michel	PONCIN Anne
MARCILLY-D'AZERGUES		France de PARISOT DE BERNECOURT	Laurent CHEVEREAU	Jean HIVERT	néant	Christiane BERRUCAZ	néant
MARCY		Nicolas CHEMINADE	Roselyne DANSARD	Jacques DUMAS	néant	Christiane GUY	néant
MEAUX-LA-MONTAGNE		CHARLET Natacha	néant	MAETZ Bemard	néant	BOU-AZIZ Georgette	néant
MOIRÉ		ROLLANT Catherine	néant	MOREL Anne	néant	DUMONT Antonin	néant
MONTMELAS-ST-SORLIN		Carine CHAMONARD	néant	REGODIAT Christian	Jacqueline JACQUET	Marie-France GAUTHIER	Marie-Madeleine MOREL
MORANCÉ	ENSEMBLE, VIVONS MORANCE	Bruno CEUILLERON	Andrée-France CONTET	Maurice PASSOT	néant	Bemard MULMANN	néant
ODENAS		Jean-Benoft DE CHABANNES	Rémy VARICHON	CHABERT Georges	DUFAITRE-GENIN Sywie	LACONDEMINE Christiane	JONNERY Franck
LE PERRÉON	LE PERREON 2020	GUITTON Wilfried	POLIDORI Christina	LAURENT Stephanie	SOLER Bruno	PERRÉON Ludovic	DUDU Mireille
POMMIERS	POMMIERS, ENSEMBLE, AUJOURD'HUI ET DEMAIN I	Jean-Claude DEMAY	Jean-Michel COQUARD	Arlette PROIETTI	Philippe LAFFAY	Christine PIERRARD	Gilles PACCOUD
	CONTINUER A AGIR ET PRESERVER NOTRE CADRE DE	TERNAUX Marie-Anne	Frédéric BRONGNIART	néant	néant		
	VIE	Laurence SIMON	FLAUDER Jean Pascal	néant	néant		
PORTE DES PIERRES DOREES		Franck BALLANDRAS	Sywie COILLARD	néant	néant		
	ENSEMBLE, AUTREMENT	Jean-Louis MiNGEARD	Corrine MONDELAIN	néant	néant		
	DEMAIN TOUS DOREENS	Alexandre CHAVANNE	néant	néant	néant		
POULE-LES-ÉCHARMEAUX	NOUVELLE IMPULSION POUR POULE I	DABONNOT Denis	BEROUJON Jean-Baptiste	FLECHE Colette	TORRES Antoine	PETIT Isabelle	DUBOST Christian
PROPIÈRES		SATURCZAK Maēva	LAROCHE Nadine	MARDUEL-JEANNOT Bemadette	RUET Gérard	CROZET Denise	PASSOT Marie-Rose
QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS	QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS UNE AMBITION PARTAGEE	LAGNEAU Jeannine	BURNICHON Jean-Pierre	Marie-Claire CINQUIN .	Jean-René LAPALUS	Michel COEUR	Frédérique MITTON
RANCHAL		Bernadette GARDIN	Bernard DUCROS	Jean-Yves MERLIER	néant	Suzanne GUILLERMIN	René LAGOUTTE
REGNIÉ-DURETTE	ENSEMBLE POUR REGNIE- DURETTE	François RIVIER	Yves BODOT	Pierre COILLARD	Annick DESPLACE	Jean-Pierre BOTTERON	Christiane RAMPON
RIVOLET		Catherine BUTET	néant	Piere-Yves BURLOT	Christian BENOIT	Emmanuel FELLOT	Raymonde MUTABAZI
RONNO		PONTET Pascal	TATY Pascal	VIGNON Alain	LABROSSE Jean-Patrick	DUTREMBLE Joseph	TOURNUS Paul
SAIN-BEL	SAIN BEL ENSEMBLE	LOPEZ Christine	BENKHETACHE Rabah	- FOUILLET Francia	néant	CHEVALIER Nicole	néant
SALLES-ARBUISSONNAS-EN- BEAUJOLAIS		PINEAU Marc-Henri	JOMAIN Chloé	BEROUJON Jean Claude	MEY Karine	GUERRIER Gérard	KOOMEN Chantal
SARCEY	VIVRE ET FAIRE VIVRE SARCEY	SUBRIN René	PISS Mylène	BOILLOT Catherine	THORE Marie Chantal	MONNERY Eliane	GEORGE Alain
LES SAUVAGES		Odile BORIER	Sandrine MEMERY	Janine LAURENT	néant	Joseph LAURENT	néant
		CHABRANT Jean-Pierre	De CAMARET Floriane			A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	
	ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN	DUTOUR Evelyne	COQUARD Bemadette				
SAVIGNY		SEEMANN Isabelle	BONNET Colette				
	ENSEMBLE POUR SAVIGNY	BUISSON Bruno	CHANCELIER Marie-Claude				
	SAVIGNY D'ABORD	FORNAS Luc	néant				
SOURCIEUX-LES-MINES	SOURCIEUX, EN AVANT I	MARLAUD Nathalie	VAN REETH Nora	DESBOIS Michel	ALLOGNET Robert	VARENNE Renée	BLEUSE Alexis
ST-APPOLINAIRE		RAILLARD Anthony	FUGIER Clément	GOSSELIN Grégoire	ZATTA Dominique	TAILLARDAT Franck	COUMARIANOS Agnès
Creditarion one prince po	No. of the Control of	A THE PARTY OF THE	1000		* 1		

SI-BONNEI PERINONAL			neant	MILSONNEAU Jerome	neant	PIERGA Jean-Philippe	neant
ST-CLÉMENT-DE-VERS		TOURNIER Céline	CREUZERAND Noëlle	PICHEREAU Jeannine	CHARVET Valérie	Bemard DESCROUX	Michèle DELAYE
ST-CLÉMENT/VALSONNE		JANCENELLE Aurélle	BRIDAY Denis	PERRIN Dominique	néant	SONNERY Roger	néant
ST-CYR-LE-CHATOUX		MERVILLE Virginie	néant	PICCINATO Michèle	néant	BRONDEL Marie-France	GUEGUEN Corentin
ST-DIDIER/BEAUJEU		GENTY Bernard	PEGUET Jean-Marc	VOLLE Reymond	DUPRAZ Francette	LIVERNOIS Michel	ROCHE Nathalie
		Jean-Sébastien LARGE	néant				
	UNION A SAINT ETIENNE DES OULLIERES	Georges DESPRES	néant				
ST-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES		Christiane CECILLON	néant				
	ENSEMBLE AGISSON POUR	Aurélia GERMAN	. néant				
	L'AVENIR	Jean-François GAUTHE	néant				
ST-ÉTIENNE-LA-VARENNE		Véronique DELAYE	Aurélien JAMBON	Bernard FERRAND	Aline MOTTA	Eric LAPALU	Julien CHERVIER
ST-FORGEUX	SAINT-FORGEUX, UNE EQUIPE DYNAMIQUE, UN VILLAGE	Fabrice DUREL	Chrystelle BALME	DUBESSY André	néant	Jean Paul COQUARD	MAGAT Paulette
		Michelle PETETIN	néant				
	UNIS POUR SAINT-GEORGES	Hervé CHERPEAU	néant				
ST-GEORGES-DE-RENEINS		Sébastien MEUNIER	néant				
		Jean-Christophe DECAVELE	néant				
	DEMAINAUIKEMENI	Bruno LACONDEMINE	néant				
		Jeannie LEBOURDAIS	Eric DUPONCHEL				
	VIVRE SAINT GERMAIN NUELLES	Claire MEYGRET	Laure BAHIER				
ST-GERMAIN-NUELLES	1	Florent PERACHE	néant				
	SAINT GERMAIN NUELLES NOUS	Xavier RUEDIN	Martine PUBLIE				
	RESSEMBLE ET NOUS RASSEMBLE	Serge TARRIDE	Coralie VIRIEU				
ST-IGNY-DE-VERS		FOREST Daniel	BOURBON Michel	DUPASQUIER Claudette	néant	CHABANON Eric	néant
ST-JEAN-DES-VIGNES		Philippe BOUTEILLE	Eric DUTRIEVOZ	Janine COURBIERE	Jean CONTICCHIO	Alain COLONGO	Alain BOYER
		Christophe DEPORTE	Marcelle COMBE				
	UNE NOUVELLE ERE POUR SAINT JEAN LA BUSSIÈRE	Florence VERNE	Jean-Baptiste MOOS				
ST-JEAN-LA-BUSSIÈRE		Camille HOLARD-CHERBLANC	néant	N. St. St. W. W.			
	DEMAIN, UNE NOUVELLE EQUIPE A VOTRE FCOUTE POUR ST. JEAN	Gille GOY	Franck BOUDOT				
	LA BUSSIERE	Monique DARMEZIN	néant				
ST-JULIEN		Laëtita THOMAS	Dominique PEIRON TRAUB	Chantal TRIOMPHE	Philippe BERTINET	Daniel CHERASSE	Marie-Odile Fougerat
ST-JULIEN/BIBOST		GOUTTE Cyrille	néant	DUTOUR Pierre	néant	CHIRAT Alain	néant
ST-JUST-D'AVRAY		Guillemette LOYEZ	Jean-François LACROIX	Léon LACROIX	Alain SAPALY	Jean GATHIER	Pierre CORGIER
		Aurėlie JANNY	Stephanie DUFOUR				
	VIVRE ENSEMBLE A SAINT LAGER	Pascal TISSOT	Yannick KUSZ				
ST-LAGER		Martine GUIGNIER	Maryse DE MAISONNEUVE				
		Sylvie CROZAT	Philippe PLASSE			SAN THE SAN SAN	
	SAINI-LAGEK NOUVEAU	Robert VERGER	néant				
ST-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ		Catherine CABOUX	Elodie COILLARD	Anne-Françoise HUMBERT	Robert SAEZ	Hervé LEDUCQ	Hervé COQUARD
ST-NIZIER-D'AZERGUES		Gilles DESCOMBES	Alexis POTHIER	Colette BALLANDRAS	Anais EiSPESS	Bemard BESSON	Fabien AUGAY
		BERTHET Emmanuelle	néant				
	SAINT-PIERRE TOUT SIMPLEMENT	HENNEBELLE Alexandra	néant				
STPIERRE-LA-PALUD		Mme BADOIL Amandine	néant				
	POUR SAINT PIERRE LA PALUD	FALCON Colette	néant				
	TOUS ENSEMBLE	NIAL Thioma					

		GIRARD Rachel	PERMIERE GIIISIBINE				
	UNIS POUR L'AVENIR DE SAINT ROMAIN	PERRIN Michel	BISSUEL Bruno				
ST-ROMAIN-DE-POPEY		GIRAUD Cédric	BONDENAT Véronique				
	Sied Child	CHABOT LACHAL Monique	SAILLANT Jeremmy				
	AGIR AVEC VOUS	MICHALLET Daniel	MICHALLET Edith				
ST-VERAND	ENSEMBLE POUR SAINT-VERAND	CORBIGNOT Jean-Jacques	BERCHOUX Camille	VIVIER-MERLE Robert	Jean-Luc DUFOUR	THEVENET Martine	GLATTARD Jacky
ST-VINCENT-DE-REINS		PARTHIOT Jean-Pierre	PHILIPPE Nathaile	CHABERT Andrée	NONY Marie Michelle	MERCIER Martine	NONY Laurent
STE-PAULE		Pascal MARGAND	Didier ROQUECAVE	Bernadette PAIRE	Jean-Roland DARONNAT	Jean-Roland PRADEL	Bemard SAPIN
TAPONAS		Cédric CURIEL-GARCIA	Laure LACOMBE	Zéki EREN	Helène GARCIA	Michel PIGNET	Gérard MATRAY
		Danielle SIMON	Chantal MERARD				
	TARARE PASSIONNEMENT	Alain SERVAN	Sylvie ROSSET				
TARARE		Maurice SADOT	Christian CHERMETTE				
		Solange CELLE	Kristin ZIMMERMAN				
	TARARE POUR TOUS	Jean François PIEMONTESI	Slim MAZNI				
TERNAND		Blandine DUPERRAY	Loic MARIETTON	Mauricette SIVELLE	Jean-Pierre DANGUIN	Elisabeth GUICHON	Thierry GROS
THEIZÉ	THEIZE ENSEMBLE	BOURBON Bernard	MORIAUD Yves	MAZALLON Blandine	néant	DEBRUN Anthony	néant
		Mireille DELALANDE	Jean-Luc FRANCOIS				
	THIZY LES BOURGS EN	Jean DEMURGER	Nicole COLUSSI				
THIZY-LES-BOURGS		Gabriel DEZAYE	Angelo ROMANO				
	REINVENTER, ENSEMBLE, THIZY	Anne REYMBAUT	Mohamed HADJAB				
	LES BOURGS	Bénédicte CHIROL	Ludovic CHERPIN				
		Cédric DEL SOLE	néant				
	VAL D'OINGT, NOUVELLE COMMUNE, NOUVELLE EQUIPE I	Cécile BUDIN	néant				
VAL D'OINGT		Marie-Christine HUMBERT-BUDIN	néant				
	ENGAGES POUR UNIR	Véronique MONTET	néant				
	REUSSIR VAL D'OINGT	Philippe PROJETTI	néant				
VALSONNE		ROUSSILLON Pascal	DUTRAIVE Cécile	DUPERRAY Colette	DUPONT Helène	GIRAUD Jean-Pierre	WAL Louis
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	UNE EQUIPE POUR L'AVENIR	Xavier COLLONGE	Sandrine BESSENAY	Séverine PAVIC	Gisèle REYNAUD	Christine SOULIER	Michelle PERREON
VAUXRENARD		GULGILMINOTTI Morgan	néant	Canard Michel	néant	LE BOURLAY Patrick	néant
VERNAY		CARETTE Christophe	JUGNET Patrick	DUCRUIX Renaud	TROJA Elodie	FAURE Françoise	GENTILI Mélisande
VILLE/JARNIOUX		Michel DUTREMBLE	Céline BOURDIN	Nicole WIERNSPERGER	Gilles DEMAISON	Christiane LIEVRE	Solange DUBET
		Alors HAMM	Christophe ESPASA				
	VILLEFRANCHE DEMAIN	Sylvia PITTET	néant				
VILLEFRANCHE/SAÔNE		Didier GIBERT	Françoise LAFĀYSSE				
	VILLEFRANCHE AUTREMENT AVEC VOUS	Effenne ALLOMBERT	Danièle LEBAIL				
	VILLEFRANCHE, TERRE D'AVENIR	Denis CHAUMAT	Geneviève JONARD				
VILLIÉ-MORGON	DEMAIN AVEC VOUS	ROLLET Josiane	PASCAL Marie Hélène	MARIN Maurice	néant	LARGE Alain	néant
VINDRY-SUR-TURDINE	VINDRY-SUR-TURBINE, NOTRE	PERRIN Glibert	Guillaume PASSINGE	JACQUEMOT Jean-Pierre	Bernard LAURENT	Section HVON	Michel CHAMEA

69\_Secrétariat\_Général\_Commun\_Département al

69-2022-05-19-00001

20220512 SGC OSD deptal



Liberte Égalité Fraternité

Préfecture
Direction de la coordination des politiques interministérielles

Lyon, le 19 mai 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2022-05-19-00001 portant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

#### LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE

#### Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe);

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Vanina NICOLI ;

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil: internet: www.rhone.gouv.fr ou tél.: 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2022 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de directeurs de secrétariats généraux communs départementaux ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

#### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>: Délégation est donnée à Mme Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental, en qualité de responsable d'unité opérationnelle départementale et prescripteur de centres de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur les programmes suivants :

Ministère	Code programme	Programme	Titres
Intérieur	354	Administration territoriale de l'Etat	2, 3, 5 et 6
Economie et finances	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat	3 et 5
Action et comptes publics	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	3 et 5

Article 2 : La présente délégation concerne tous les actes administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions...).

Elle porte également sur toutes correspondances ou actes pour procéder à la désignation de porteurs de cartes d'achat et la détermination des plafonds d'utilisation des cartes.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de son périmètre.

**Article 4 :** Délégation de signature est donnée à Mme Axelle FLATTOT, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires ou opérations imputées sur une ligne budgétaire pour laquelle elle bénéficie en vertu de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté d'une délégation de signature au titre des compétences d'ordonnateur secondaire délégué, à l'exception des marchés publics en procédure formalisée.

Article 5 : Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus du contrôleur budgétaire régional, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire régional, la lettre informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné.

**Article 6 :** Un compte-rendu d'utilisation des crédits visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est adressé au préfet à l'occasion de chaque compte-rendu de gestion (entre le responsable de budget opérationnel de programme et le contrôleur budgétaire régional).

Article 7: Dans le cadre de la gestion des crédits pour lesquels le préfet du département du Rhône est ordonnateur secondaire, et dans le strict cadre de ses attributions, délégation est donnée à Mme Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental, pour la signature des bons et des lettres de commandes, contrats et marchés (engagements juridiques), la constatation du service fait et l'établissement de certificats administratifs nécessaires à certaines mises en paiement :

#### Pour un montant limité à 30 000 euros par commande :

pour les programmes 349, 362 et 363

#### Pour un montant limité à 8 000 euros par commande :

pour le programme 148 (action sociale interministérielle) pour les programmes 215 et 217 (action sociale et accidents de service) pour le programme 176 (action sociale) pour le programme 216 (action 4 : action sociale et formation) pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement) pour les programmes 177, 181, 134, 206, 207 et 303 (dépenses par cartes d'achat).

Article 8 : Mme Axelle FLATTOT peut déléguer sa signature à la directrice adjointe et aux agents placés sous son autorité, à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation.

Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet du Rhône, par un arrêté de subdélégation qui devra être transmis au Préfet du Rhône aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

La désignation de ces agents sera portée à la connaissance du préfet et du directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, qui sera également rendu destinataire d'un specimen de la signature desdits agents.

**Article 9**: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Article 10 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet

Pascal MAILHOS